



Demande de pieces par l'avocat de la partie adverse

Par **mariagadir**, le **23/01/2009** à **02:37**

Bonjour,

je suis en procès avec mon ex, nous avons un fils en commun qui a 5 ans, dont j'ai la garde et l'autorité parentale, j'ai fait une demande devant le JAF, pour changer le mode de garde et demander que la pension alimentaire soit révisé, seulement que là je reçois un courrier de mon avocate me disant qu'elle a reçu un courrier officiel de l'avocat de mon ex lui demandant mon passeport en original et celui de mon fils, ce que je veux savoir c'est est ce que je suis obligé de les lui fournir ou non?
merci d'avance pour votre réponse, j'espère vous lire bientôt.